

Envoi par courriel et télécopie : 418 644-8222
Denis.talbot@mddep.gouv.qc.ca

Québec, le 21 juillet 2006

Monsieur Denis Talbot
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*
Questions complémentaires du 21 juillet 2006 (DQ23)

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, veuillez trouver ci-annexées, des questions complémentaires dont la commission souhaite recevoir les réponses dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

P.J.

**Questions complémentaires adressées au
ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

le 21 juillet 2006 (DQ23)

1- Seuil d'assujettissement des projets éoliens

Au cours de l'audience, il a été question du seuil d'assujettissement de 10 MW des projets éoliens à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans *la Loi sur la qualité de l'environnement* (M. Denis Talbot, DT2, p. 30).

- A- Pourriez vous préciser à quel moment a été établi ce seuil d'assujettissement de 10MW de parcs éoliens.
- B- Expliquer la raison d'être et l'objectif de ce seuil.

2- L'utilisation d'éoliennes de 3 MW au Québec

Le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères préparé par le gouvernement du Québec, suggère de :

« Si possible, donner la priorité à l'implantation de grandes éoliennes qui, plus puissantes, s'intègrent généralement mieux dans le paysage car elles sont moins nombreuses » (guide, p. 16)

Les éoliennes les plus puissantes prévues au Québec dans les projets ayant jusqu'à présent fait l'objet d'un rapport du BAPE sont les éoliennes de 3 MW du projet de parc éolien à Murdochville (rapport 216).

- A- Le projet de parc éolien à Murdochville (dossier 3211-12-95) a-t-il été autorisé par décret et a-t-il fait l'objet d'une analyse environnementale du ministère* ?
- B- Si oui, quel est l'état d'avancement du projet ? Les travaux ont-ils débuté ? Des éoliennes ont-elles été érigées ?
- C- Quelles sont les éoliennes les plus puissantes en usage au Québec au moment présent (juillet 2006) ? Y a-t-il présentement une éolienne de 3 MW érigée au Québec ? Et en fonction ?
- D- À votre connaissance y a-t-il un obstacle technique ou de disponibilité qui pourrait restreindre ou empêcher l'usage d'éoliennes de 3 MW au Québec ?

* : En date du 21-07-2006, le décret et l'analyse n'apparaissent pas sur le site Internet du ministère (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/index.htm>).